

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION EUROPÉENNE

## APPEL À PROPOSITIONS — EACEA/44/12

## Programme de coopération dans le domaine de l'enseignement (IPI)

Coopération dans l'enseignement supérieur et la formation entre l'Union européenne et l'Australie, l'Union européenne et le Japon, l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande et entre l'Union européenne et la République de Corée

Appel à propositions 2012 pour des projets conjoints de mobilité (JMP) et des projets de diplômes conjoints (JDP)

(2012/C 385/07)

### 1. Objectifs et description

L'objectif général est d'améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples de l'Union européenne et les pays partenaires en acquérant une meilleure connaissance de leurs langues, de leurs cultures et de leurs institutions. Il consiste également à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la formation en encourageant des partenariats équilibrés entre les établissements d'enseignement supérieur et de formation dans l'UE et les pays partenaires.

### 2. Candidats admissibles

L'appel suivant est ouvert à un consortium d'établissements d'enseignement supérieur et/ou de formation postsecondaire.

Les candidats admissibles doivent provenir de l'un des pays partenaires et de l'un des 27 États membres de l'UE ou de la Croatie <sup>(1)</sup>.

### 3. Activités admissibles

Le présent appel à propositions concerne deux types d'activités, à savoir les projets conjoints de mobilité et les projets de diplômes conjoints.

En ce qui concerne les projets conjoints de mobilité (JMP), l'aide a pour but de permettre aux consortiums d'établissements de formation professionnelle postsecondaire ou d'enseignement supérieur entre l'UE et les pays partenaires de mener des programmes d'étude et de formation conjoints et de faciliter la mobilité des étudiants et du corps enseignant. Cette aide comprend l'octroi d'un montant forfaitaire pour la gestion du projet et de bourses pour les étudiants et les membres du personnel académique et administratif. Pour pouvoir présenter leur candidature dans le cadre d'un projet conjoint de mobilité au titre du programme de coopération dans le domaine de l'enseignement et dans le cadre de l'IPI, les consortiums doivent inclure au minimum deux établissements de formation professionnelle postsecondaire de deux États membres de l'UE, et au minimum deux établissements du pays partenaire. La durée maximale des projets JMP est de 36 mois. Une attention particulière sera portée aux projets prévoyant des stages et des formations en entreprise (remarque: le Japon ne participera pas aux projets de mobilité).

En ce qui concerne les projets de diplômes conjoints (JDP), l'aide vise le développement et la mise en œuvre de programmes de diplômes doubles ou conjoints. L'aide comprend l'octroi d'un montant forfaitaire pour

<sup>(1)</sup> La Croatie devrait devenir un État membre de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> juillet 2013. La participation de la Croatie dans le présent appel à propositions est soumise à l'entrée en vigueur du traité d'adhésion à la date de la décision d'attribution.

le travail de développement et la gestion du projet et de bourses pour les étudiants et les membres du personnel académique et administratif. Pour pouvoir présenter leur candidature dans le cadre d'un projet de diplômes conjoints au titre du programme de coopération dans le domaine de l'enseignement et dans le cadre de l'PI, les consortiums doivent inclure au minimum deux établissements d'enseignement supérieur de deux États membres de l'UE, et au minimum deux établissements du pays partenaire. La durée maximale des projets JDP est de 48 mois. Une attention particulière sera portée aux candidatures concernant les projets de diplômes conjoints.

Il est prévu de lancer les activités en octobre 2013.

#### 4. Critères d'attribution

- A. *La portée du projet sur les relations entre l'UE et les pays partenaires et la contribution du projet à la qualité et à l'excellence (20 %) seront déterminées par:*
- a) la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs de l'appel et aux relations entre l'UE et le pays partenaire;
  - b) la contribution du projet à la qualité, à l'excellence et à l'innovation de l'enseignement dans son domaine respectif.
- B. *La qualité de la mise en œuvre du projet (80 %) sera déterminée par:*
- c) la gestion du partenariat et la coopération entre partenaires;
  - d) le projet de mobilité des étudiants;
  - e) les dispositions en matière de transfert et de reconnaissance des crédits universitaires;
  - f) l'accueil des étudiants et du corps enseignant, les services aux étudiants et la préparation linguistique et culturelle;
  - g) le projet de mobilité des membres du corps enseignant;
  - h) le plan d'évaluation;
  - i) le plan de diffusion;
  - j) le plan de durabilité.

#### 5. Budget

Le budget européen disponible s'élève à environ 2,45 millions d'euros. Des subventions similaires seront accordées par les pays partenaires conformément aux règles applicables pour chacun d'eux <sup>(1)</sup>.

Le montant maximal du financement accordé par l'UE sera de 350 000 euros pour un projet de diplômes conjoints (JDP) d'une durée de quatre ans comprenant au moins 2 établissements de l'UE, et de 190 000 euros pour un projet conjoint de mobilité (JMP) d'une durée de 3 ans comprenant 2 établissements de l'UE, ou de 197 500 euros pour un projet conjoint de mobilité (JMP) d'une durée de 3 ans comprenant au moins 3 établissements de l'UE.

#### 6. Date limite

Les candidatures doivent être soumises à l'UE et aux organismes de mise en œuvre en Australie (Ministère australien de l'industrie, de l'innovation, de la science, de la recherche et de l'enseignement tertiaire — Diisrte), au Japon (Organisation japonaise des services aux étudiants — JASSO), en Nouvelle-Zélande (Education New Zealand) et en République de Corée (Fondation nationale de la recherche coréenne — NRF).

Les candidatures soumises par le biais de l'établissement de coordination au niveau de l'UE doivent parvenir à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» au plus tard le **15 mai 2013**. Les candidatures portant un cachet de la poste postérieur à cette date ne seront pas prises en considération. Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante:

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel, et culture»  
EU-ICI ECP Call for proposals 2012  
BOUR 02/17  
Avenue du Bourget 1  
1140 Bruxelles  
BELGIQUE

Les candidatures européennes au nom de l'établissement chef de file de l'UE sont à présenter sur le formulaire adéquat, dûment complété, daté et signé par la personne habilitée à engager légalement l'organisme demandeur.

<sup>(1)</sup> Les projets conjoints seront financés sous réserve de la disponibilité du budget dans le pays partenaire concerné.

Les candidatures australiennes et leurs pièces justificatives doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante:

The Manager, Europe and Americas Section  
International Education and Science Division  
Department of Industry, Innovation, Science, Research and Tertiary Education  
GPO Box 9839  
Canberra ACT 2601  
AUSTRALIA

Les candidatures japonaises et leurs pièces justificatives doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Shigeo Tsukada  
Director  
International Scholarship Division  
Student Exchange Department  
Japan Student Services Organization (JASSO)  
2-2-1 Aomi, Koto-ku  
Tokyo 135-8630  
JAPAN

Les candidatures néo-zélandaises et leurs pièces justificatives doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante:

ICI Education Cooperation Programme  
John Mollo  
International Coordinator  
Education New Zealand  
PO Box 12-041  
Wellington  
NEW ZEALAND

Les candidatures coréennes et leurs pièces justificatives doivent être envoyées par courrier recommandé à l'adresse suivante:

ICI Education Co-operation Programme  
Team of European & American Cooperation Programme  
Division of International Affairs  
National Research Foundation of Korea  
25, Heolleungno, Seocho-gu, Seoul, 137-748  
REPUBLIC OF KOREA

## 7. Informations complémentaires

Les lignes directrices et les formulaires de candidature sont disponibles sur le site internet suivant:

[http://eacea.ec.europa.eu/bilateral\\_cooperation/eu\\_ici\\_ecp/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/bilateral_cooperation/eu_ici_ecp/index_en.php)

Les candidatures doivent être soumises à l'aide du formulaire fourni et doivent comprendre toutes les annexes et informations requises.

---